

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le 19/12/2022

ID : 025-493901102-20221207-DEL2022_71_CA-DE

Le Directeur,
C. MOUGEOT

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 07 décembre 2022

Délibération n°71

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 26

Nombre de votants : 26

Vote pour : 26

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 16 novembre 2022

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs /Jura : M. BILLOT- Mme CHOUX - M. DALLAVALLE - Mme GUYEN-
M. MAIRE DU POSET - M. MATOCQ-GRABOT - Mme ROGEBOZ

Communautés d'agglomération, urbaines : M. GUY - M. MICHAUD - Mme PRESSE - Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY - M. BOUVERET - M. BRAND - M. FAIVRE-PIERRET - M. JOUVIN -
M. PETIT

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs : M. BEAUDREY (pouvoir à M. BILLOT) - Mme LEROY (pouvoir à M. DALLAVALLE)
- M. MOLIN (pouvoir à Mme GUYEN) - Mme TISSOT-TRULLARD (pouvoir à M. MAIRE DU POSET)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BARTHELET (pouvoir à M. MICHAUD) - M. BOURQUIN (pouvoir à
Mme PRESSE) - M. FROEHLI (pouvoir à Mme SAUMIER)

Communautés de communes : M. FRIGO (pouvoir à M. BOUVERET)

OBJET : PROLONGATION DE PORTAGE

Le règlement de l'EPF fixe à 4 ans la durée de portage des opérations confiées par les collectivités. Cette durée de portage peut être prolongée de 2 ans, renouvelable trois fois. Le portage de l'opération commence à la date de première acquisition. Plusieurs conventions peuvent faire l'objet d'une décision de prolongation soit à 4 ans, 6 ans, 8 ans, 10 ans voire à 14 ans pour les portages les plus longs.

Le Conseil d'administration est invité à statuer sur le(s) demande(s) de prolongation dans le tableau ci-après :

N°	Libellé	Demandeur	Date convention	Date 1ère acquisition	Durée de portage (mois)	Date de fin de portage	Prolongation	Motif de la demande
110	Ilôt Centre-Ville ES CLOTRES	Grand Charmont	17/04/2015	12/10/2016	72 mois (6 ans)	12/10/2022	96 mois (8 ans)	Opération non finalisée
261	Acquisition ancien restaurant centre-ville	Frasne	05/05/2014	24/06/2014	96 mois (8 ans)	24/06/2022	120 mois (14 ans)	En cours de rétrocession
268	Réserve foncière rue de Dole	Besançon	26/09/2016	27/09/2016	72 mois (6 mois)	27/09/2022	96 mois (8 ans)	Maintien du site à l'état de réserve foncière. Pas de destination future arrêtée à ce jour
388	Acquisition ancienne menuiserie	Maiche	29/03/2018	20/12/2018	48 mois (4 ans)	20/12/2022	72 mois (8 ans)	Projet en cours
400	Maintien petit commerce centre village	Fontain	19/06/2018	18/09/2018	48 mois (4ans)	18/09/2022	72 mois (6 ans)	Demande de prolongation pour respecter la durée totale établie lors de la constitution du dossier (10 ans)
440	Acquisition Place Rouy	Frasne	06/07/2018	30/08/2018	48 mois (4 ans)	30/08/2022	72 mois (6 ans)	En cours de rétrocession
280	Acquisitions parcelles pour habitat lieudits "Betrue et "Rappe du Bas"	Lods	04/01/2017	19/02/2019	48 mois (4 ans)	19/02/2023	72 mois (6 ans)	Procédure d'expropriation en cours
342	Hôtel-restaurant de la gare	Baume-les-Dames	22/08/2016	26/01/2017	72 mois (6 ans)	26/01/2023	96 mois (8 ans)	Projet non finalisé
351	Projet habitat secteur Château	Les Auxons	12/11/2018	05/02/2019	48 mois (4 ans)	05/02/2023	72 mois (6 ans)	Projet d'aménagement avec Habitat 25 et Néolia
465	Acquisition ancien domaine APF	Etueffont	30/07/2018	20/12/2018	48 mois (4 ans)	20/12/2022	72 mois (6 ans)	Retard dans les marchés de travaux Modification du programme

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 025-493901102-20221207-DEL2022_71_CA-DE



N°	Libellé	Demandeur	Date convention	Date 1ère acquisition	Durée de portage (mois)	Date de fin de portage	Prolongation	Motif de la demande
471	Ilot place d'Armes	Auxonne	29/11/2018	13/02/2019	48 mois (4 ans)	13/02/2023	72 mois (6 ans)	Poursuite de l'opération de restructuration de l'ilot Place d'Armes
485	Propriété rue Flamand	Montbéliard	28/09/2018	26/11/2018	48 mois (4 ans)	26/11/2022	72 mois (6 ans)	Projet en cours
499	Cabinet médical	Saint-Hippolyte	09/01/2019	28/03/2019	48 mois (4 ans)	28/03/2023	72 mois (6 ans)	Projet non finalisé

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'approuver les prolongations de portage figurant dans le tableau ci-avant.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY